

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 JUILLET 2013**

Délibération  
n° 2013.07.164

**Participation à la  
protection sociale  
complémentaire :  
mandat donné au  
centre de gestion de  
la Charente pour  
lancer une  
consultation en vue  
de la conclusion  
d'une convention de  
participation**

**LE ONZE JUILLET DEUX MILLE TREIZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 juillet 2013**

**Secrétaire de séance** : Catherine DEBOEVERE

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

**Ont donné pouvoir** :

Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Marie-Noëlle DEBILY à François NEBOUT, Catherine DESCHAMPS à Michel BRONCY, Madeleine LABIE à Françoise COUTANT, Françoise LAMANT à Gérard DESAPHY, Djillali MERIOUA à Janine GUINANDIE, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Jean-François DAURE, André BONICHON, Nadine GUILLET, Redwan LOUHMAADI, Gilles VIGIER

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2013**

**DELIBERATION  
N° 2013.07.164**

RESSOURCES HUMAINES / SYSTÈMES  
D'INFORMATION

Rapporteur : **Monsieur LOUIS**

**PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : MANDAT DONNE AU CENTRE DE GESTION DE LA CHARENTE POUR LANCER UNE CONSULTATION EN VUE DE LA CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION**

Le décret n° 1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents permet aux employeurs publics de participer financièrement aux contrats santé et prévoyance des agents territoriaux.

Les collectivités ont la possibilité d'opter entre deux procédures : la labellisation ou la convention de participation. L'article 25 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée dispose que les centres de gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités et établissements publics de leur ressort, une convention de participation.

Par délibération du 25 mars 2013, le conseil d'administration du centre de gestion de la Charente a décidé de lancer une consultation en vue de conclure une convention de participation pour les risques santé et prévoyance. Les collectivités ou établissements publics doivent délibérer pour donner mandat au centre de gestion avant le 31 août 2013.

A la suite de cette consultation et de la présentation des offres, les collectivités ou établissements publics restent libres de signer ou pas la convention. Compte tenu des délais de la procédure, la convention de participation pourrait intervenir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Actuellement, un groupe de travail piloté par la direction des ressources humaines mutualisée étudie avec les partenaires sociaux les conditions de participation éventuelle de l'employeur au financement de la protection sociale des agents. Ses travaux doivent faire l'objet d'une validation par le comité de pilotage issu du protocole de mutualisation.

L'objectif annoncé est de constituer un regroupement important de collectivités sur une même consultation en vue de négocier les meilleures garanties pour les meilleurs tarifs. Il est espéré un regroupement des collectivités affiliées au centre de gestion, de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême, de la ville et du CCAS d'Angoulême mais aussi du conseil général de la Charente, voire de l'hôpital.

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines/systèmes d'information du 5 juin 2013,

Vu l'avis favorable du comité de pilotage du 24 juin 2013,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le principe de la participation au financement de la protection sociale des agents aux risques santé et prévoyance dans le cadre d'une convention de participation,

**DE DONNER** mandat au centre de gestion pour lancer la consultation en vue de la conclusion d'une convention de participation,

**DE PREVOIR** les crédits nécessaires aux budgets correspondants.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>15 juillet 2013</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>15 juillet 2013</b>